



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 23 décembre 2011 - 09 h 00 et 14 h 00
Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- 1. Communications**
- 2. Proposition d'ajustement du budget 2011 et proposition de budget initial 2012 du Parlement francophone bruxellois**
50 (2011-2012) n^{os} 1 et 2

Rapporteuse : Mme Anne Herscovici
Discussion générale conjointe
Examen des tableaux
- 3. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011**
48 (2011-2012) n^o 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011
48 (2011-2012) n^o 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011
48 (2011-2012) n^o 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011
48 (2011-2012) n^o 4

4. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012

49 (2011-2012) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012

49 (2011-2012) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012

49 (2011-2012) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012

49 (2011-2012) n° 4

Rapporteurs : M. Éric Tomas et Mme Anne Herscovici
Discussion générale conjointe
Examen des articles, tableaux annexés et autres annexes

5. Questions d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11 h 00)

fixées à 14 h 00.

6. Votes

sur les points dont la discussion est terminée, à partir de 15 h 00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21